

N° 1

MAIRIE DE La Garde

ARRONDISSEMENT DE Coulon

Du sept janvier mil neuf cent neuf, à die heure du matin.ACTE DE MARIAGE DE Julien Justin Antonin Marin.

Julien  
Justin Antonin Marin  
et  
Arnaud  
Héloïse Augustine  
Magdelaine

Agé de vingt six ans, né à La Garde,  
département du Var, le quatorze du mois  
d' octobre mil huit cent quatre vingt deux profession  
d' cultivateur domicilié à La Garde département  
du Var fils général de Julien Paulin Thomas  
né à La Garde département  
du Var profession d' cultivateur  
domicilié à La Garde département du Var  
et de Héloïse Augustine née à La Garde  
département du Var son épouse, domiciliée à La Garde (Var)  
la père et la mère en présence d' Arnaud d'une part,  
Et de Arnaud Héloïse Augustine Magdelaine

Agée de dix sept ans, née au Padet  
département du Var, le premier du mois  
d' avril mil huit cent quatre vingt cinq profession  
d' ouvrière domiciliée à La Garde département  
du Var fille général de Arnaud Jules  
Augustin né à La Garde département  
du Var profession d' cultivateur  
domicilié à La Garde département du Var  
et de Héloïse Augustine née à La Garde  
département du Var son épouse, domiciliée à La Garde (Var)  
la père et la mère en présence d' Arnaud d'une part,

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite  
sans opposition, le samedi vingt six octobre mil neuf  
cent huit, demeurée affichée pendant le délai voulu  
par la loi.

2° Vu l'acte de naissance du futur époux

3° Vu l'acte de naissance de la future épouse,



et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1830, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été

fait de contrat de mariage à la date du de  
du mois d' de mil neuf cent de  
par devant M<sup>r</sup> de notaire de  
département d' de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Arnaud Héloïse  
Augustine Magdelaine et l'autre Julien Justin  
Antonin Marin.

Le tout en présence de Héloïse Augustine  
domicilié à La Garde département du Var  
agé de quarante trois ans, profession d' cultivateur  
Orléans de la future.

De Augustin Béat  
domicilié à La Garde département du Var  
agé de soixante ans, profession d' cultivateur

Orléans de la future.  
De Cardier Honoré  
domicilié à La Garde département du Var  
agé de vingt huit ans, profession d' gardien  
Béat père de la future.

Et de Héloïse Augustin  
domicilié à Semard département du Var  
agé de cinquante six ans, profession d' ouvrière  
Orléans de la future.

Après quoi moi Arnaud Charles Maire de la  
Commune de La Garde  
faisant fonctions d'Officier de l'Etat Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites  
parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite  
publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec  
moi, par toutes les parties et la réception du père de la future  
qui a déclaré ne le savoir.

\* Approuvé dix sept mots après un tel.

Héloïse Arnaud Julien

Arnaud Arnaud  
Augustine Augustine  
Augustin Augustin  
Cardier Cardier  
Honoré Honoré